

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest (S.P.A.). Refuge pour les animaux - subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux pour 2012 - Décision - Autorisation.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1994, la Communauté urbaine de Bordeaux est amenée à soutenir financièrement l'action de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest, association reconnue d'utilité publique, implantée à Beutre-Mérignac afin de lui permettre d'assurer dans des conditions satisfaisantes, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

Il convient de rappeler que l'association assure l'activité de fourrière pour animaux représentant un danger potentiel pour la circulation car trouvés errants sur la voie publique sur l'ensemble du territoire communautaire. Ces animaux, à l'issue du délai de garde légal, sont transférés vers le refuge et peuvent être proposés à l'adoption.

Pour faire face à ses frais de gestion du refuge pour animaux, l'association a sollicité notre établissement public pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué pour 2012 à 1 101 200€ et détaillé dans le document annexé.

Le contrôle fait sur l'exercice 2011 par le Commissaire aux Comptes confirme la sincérité des informations données par la SPA.

A noter que le compte de résultat 2011 fait apparaître un excédent de 37 138 € en très forte baisse par rapport à 2010 (197 992 €) du fait d'une baisse importante des legs, recettes par nature aléatoires et difficilement prévisibles.

A la demande des membres de la Commission Fonctionnement Administration Générale exprimée en séance du 1^{er} octobre 2010, le ratio concernant les modalités de paiement de la contribution a été rectifié, à savoir un premier acompte de 60% à la signature de la convention au lieu de 80% précédemment, et un solde de 40% au mois de juin suivant la clôture de l'exercice, après réception de l'ensemble des documents exigés et mentionnés à l'article 4 de ladite convention.

Il est rappelé qu'au titre de l'année 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux a versé à la SPA, la même somme de 100 000 €.

Enfin, il sera exigé de la SPA de faire mention du soutien de la Communauté urbaine de Bordeaux dans ses campagnes de communication ainsi que sur son site internet spa33.fr.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Le versement de la subvention de fonctionnement attendue permettra d'aider la Société Protectrice des Animaux à assurer dans des conditions satisfaisantes en 2012, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

DECIDE

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000€ est attribuée à la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest, pour l'activité "refuge pour animaux" et pour l'année 2012.

Article 2 : M. Le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest, destinée à fixer les modalités de versement de cette subvention.

Article 3 : La dépense correspondante est inscrite au budget principal 2012 – chapitre 65 – article 6574 – sous fonction 1121 – CRB TC00 de la section de fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 DÉCEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 11 DÉCEMBRE 2012

Mme. MICHÈLE ISTE